

Fédération Syndicale Unitaire – Gard 26 b RUE BECDELIÈVRE, 30900 NÎMES – <u>fsu30@fsu.fr</u> – 06.76.46.85.49

Compte rendu FSU de l'audience à la DSDEN du mercredi 22/01

<u>Personnels</u>: Bernard Rey AESH, Betty Théodore AESH, Delphine Pagès AESH, Nathalie ... AESH, Isabelle Boza(FSU), Christiane Berton (SUD).

DSDEN: Mme Aubois IA-Dasen Adjointe, M. Wagner Sec. général, M. Gibert chef de cabinet.

Les personnels ont pris la parole pour alerter sur le fait que la note du Directeur académique était interprétée de façon très différente selon des établissements. Certains principaux ou directeurs d'école inscrivant sur l'emploi des AVS le volant d'heures annualisées ce qui n'est pas dans l'esprit de la note du 7 janvier 2019.

Les personnels AESH ont tenu à faire reconnaître le travail invisible induit par les missions qu'ils remplissent auprès des élèves dont ils ont la charge (copie de cours, réunions informelles avec les équipes pédagogiques, accueil avant la classe etc ...). La DSDEN dit que ce travail doit être effectivement reconnu et que les AVS AESH n'ont pas à effectuer des missions autres que celles définies par la circulaire ministérielle 2014-083 définissant leurs conditions d'emploi.

La DSDEN s'engage à contacter directement les chefs d'établissement ou directeurs d'école qui ne respecteraient pas cette note ou en cas de situation tendue. Ils ont aussi proposé aux personnels AESH et aux organisations syndicales de faire un point régulier au directeur de cabinet sur la situation dans les établissements (primaires et secondaires) tous les 15 jours.

Mme Aubois a parlé de « négociation de proximité », de relation de confiance et a incité les AESH à dénoncer les abus. Le fait que les personnels AESH soient en situation précaire ou subissent des pressions de la part de leur hiérarchie ne semblait pas être un problème puisque ce sont les services de la DSDEN qui renouvellent les contrats et non les chefs d'établissement dont l'avis a, d'après eux, très peu d'influence. Il faudra bien sûr rester vigilant sur ce point.

La FSU a rappelé que ces heures annualisées devaient être comptabilisées par les AESH eux-mêmes. Les représentants de la DSDEN n'ont pas semblé d'accord sur ce point d'où un certain flou quant aux missions invisibles déjà citées, la porte aux interprétations restant ouverte.

Les personnels AESH ont rappelé que malgré la note du DASEN du 7 janvier 2019 et des améliorations dans les établissements, certaines situations restaient problématiques, notamment depuis cette nouvelle note.

<u>La FSU a rappelé que les remplacements de collègues absents ne font pas partie des missions AESH et ne doivent pas être imputés aux heures annualisées</u>. L'administration est restée flou et nous devons continuer à nous battre sur ce point.

La FSU dénonce un problème d'accès à la formation <u>et demande une reconnaissance du métier</u> <u>d'AESH en catégorie B pour une qualification professionnelle plus ambitieuse</u>.

Les personnels AESH ont exprimé leurs inquiétudes en ce qui concerne les annonces sur l'école inclusive attendues pour le 11 février.